

Les Motivations à la Non-Confession en Contexte d'Interrogatoire Policier :
Exploration des Profils Explicatifs de la Non-Confession dans le cas d'Individus Reconnus Coupables

La confession d'un suspect est un élément important d'une enquête policière. Il a été démontré que la confession joue un rôle primordial dans la corroboration des faits incriminants (Inbau, Reid, Buckley et Jayne, 2001), dans la résolution de crimes (Phillips et Brown, 1998), ainsi que dans le dépôt des accusations et dans la construction de la preuve pour prouver la culpabilité (Leo, 1996). Elle permettrait de résoudre une enquête policière qui n'aurait normalement pas été résolue dans 13 à 33 % des cas selon Leo (1996) et McConville (1993). Lorsque la preuve contre un accusé est assez bonne pour démontrer sa culpabilité, le déni du suspect lors de l'interrogatoire peut également jouer contre lui, puisque celui-ci sera perçu comme étant moins collaborateur aux yeux du juge ou du jury (Leo, 1996). Les suspects qui acceptent de collaborer avec la police peuvent se faire offrir des réductions de peines qui pourraient les avantager. La collaboration avec les policiers est donc parfois récompensée. Par contre, certains individus prennent la décision de ne pas confesser, malgré l'existence d'une preuve solide dans leur dossier qui permet à la Cour de reconnaître leur culpabilité. Plusieurs travaux ont été écrits quant à la confession, ses motivations, ses facteurs explicatifs, de même que l'influence des techniques utilisées par les policiers. Cependant, peu d'études se sont penchées à mieux comprendre le processus qui pourrait porter un suspect à ne pas confesser. La non-confession a, jusqu'ici (voir cependant Deslauriers-Varin et coll., 2011a et Deslauriers-Varin et coll., 2011b), toujours été considérée par défaut : ce qui ne favorise pas une confession doit donc nécessairement favoriser la non-confession. Aucun chercheur ne s'est donc attardé à mieux décrire le processus décisionnel de non-confession. La présente étude visait à pallier à ce manque dans la littérature, mais également à trouver une typologie qui pourrait potentiellement permettre d'adapter les interventions policières en lien avec les facteurs qui expliquent la non-confession.

Méthodologie. Les analyses de la présente étude ont été faites à l'aide de données autorapportées secondaires concernant les perceptions des individus sur les raisons ayant influencé leur décision de ne pas confesser dans un contexte d'interrogatoire. Ces données furent à l'origine collectées dans le cadre d'un projet de recherche plus large portant sur le processus décisionnel des suspects en contexte d'interrogatoire policier. Lors de ce projet de recherche, 390 hommes francophones détenus au Centre Régional de Réception de Sainte-Anne-des-Plaines, au moment de l'étude, ont été sollicités. Bien que probablement détenus pour un crime plus grave que ce qu'il est possible de retrouver au niveau

provincial, des 390 détenus sollicités, 254 ont accepté de participer¹. Les individus ayant accepté de participer à l'étude ont alors rempli plusieurs documents, dont le formulaire de consentement, ainsi que différents questionnaires. Après avoir éliminé les participants dont un ou plusieurs questionnaires furent considérés comme invalides (par exemple lorsque le schéma de réponse semblait arbitraire ou encore dans le cas où un questionnaire n'avait pas été répondu), l'échantillon contenait 204 participants. De ces individus, 93 (45,6 %) ont affirmé avoir confessé leurs crimes lors de leur dernier interrogatoire policier, alors que 111 (54,4 %) d'entre eux n'ont jamais admis les gestes reprochés. C'est à ce dernier groupe que la présente étude s'est intéressé. Les individus n'ayant pas collaboré avec les policiers et n'ayant pas reconnu leur culpabilité pour les gestes reprochés (même en partie) lors de l'interrogatoire furent considérés comme des non-confesseurs. Chaque participant devait répondre à deux questionnaires lors de la collecte de données. Dans un premier temps, tous les participants devaient répondre à un questionnaire sur les variables individuelles, délictuelles et situationnelles (QFIDS ; Deslauriers-Varin, 2006) déterminants lors de leur interrogatoire. Les participants n'ayant pas confessé le ou les crimes reprochés lors de leur interrogatoire policier devaient ensuite remplir le questionnaire sur l'absence d'aveu (QAA ; Deslauriers-Varin, 2006) concernant les motivations entourant leur décision de ne pas confesser. Ce questionnaire, développé dans le cadre du projet de recherche principal, fut inspiré et basé sur la littérature quant aux obstacles à la confession. Le questionnaire contenait 32 questions sur les variables ayant influencé la non-confession, et leur degré d'importance dans le processus décisionnel. Dans le but de créer des profils motivationnels de non-confesseurs, une sélection parmi les 32 items du QAA fut effectuée pour la présente étude. Des choix ont été faits parmi les items à l'aide d'une matrice de corrélation et d'une analyse factorielle afin d'identifier huit items représentant les facteurs motivationnels reconnus dans la littérature sur la confession. Des analyses de classes latentes ont ensuite été effectuées avec ces items afin de créer une typologie motivationnelle de non-confesseurs.

Résultats. Les analyses ont aidé à identifier cinq profils distincts de non-confession. Dans le premier profil, *déni passif*, les motivations des individus n'ont pas pu être bien identifiées à l'aide des variables à l'étude. En effet, aucune des variables ne pouvait expliquer la raison pour laquelle ils n'ont pas confessé. Dans le deuxième groupe, *déni affectif*, les participants étaient motivés par plusieurs variables, particulièrement par ceux liés aux émotions (p. ex. : la peur de perdre un être cher). Ce profil présentait le mieux les items et facteurs liés à la non-confession tels qu'identifiés dans les modèles théoriques ou les études empiriques précédentes. Le troisième groupe, *déni ambivalent*, avait des similarités avec le premier groupe puisqu'il était difficile de déterminer les raisons qui avaient mené au

¹ Le taux de participation représente 65,1 % de tous les détenus sollicités à l'intérieur de la période de collecte de données.

déni des accusations. Cependant, ce groupe présentait des réponses plus nuancées que tous les autres groupes. Dans le quatrième groupe, *déni calculé*, les non-confesseurs ne ressentaient pas de culpabilité et considéraient que la qualité de la preuve détenue contre eux était faible. Leur processus décisionnel était donc basé sur un calcul coûts-bénéfice plus objectif que les autres groupes. Finalement, le dernier groupe semble avoir nié les accusations dans le but de protéger leur dignité (*déni par dignité*). Ces non-confesseurs avaient principalement peur de ternir leur réputation.

Contribution. Pour chacun des profils, les techniques d'interrogatoires qui pourraient être les plus efficaces ont été discutées. Dans tous les cas, le développement d'une relation empathique entre le policier et le suspect pourrait s'avérer être une technique profitable afin d'amener les suspects coupables à collaborer davantage. D'ailleurs, le développement d'une relation de confiance fait partie de l'un des sujets sur lesquels les chercheurs arrivent à des résultats similaires. Cette technique, correspondant aux exigences de la charte des droits et libertés compte tenu du fait qu'elle n'utilise aucune manipulation ou coercition, pourrait bien être la solution pour l'amélioration des techniques d'interrogatoire. Lorsque le suspect se sent respecté et compris, il semble gagner en confiance ce qui lui permet ainsi de laisser place à l'aveu (Kebbell et coll., 2010 ; Leahy-Harland et Bull, 2017 ; Snook et coll., 2015 ; Wachi et coll., 2014). Holmberg et Christianson (2002) rapportent que les interrogatoires policiers marqués par de l'humanité sont plus associés à la confession. Bien sûr, tous les sujets à l'étude étaient déjà incarcérés pour leur crime, malgré le fait qu'ils n'aient pas confessé. L'absence de l'aveu n'était donc vraisemblablement pas un problème dans leur cas. Cependant, il est possible de croire que l'obtention d'un aveu de la part de ces suspects aurait été bénéfique, dans le but d'alléger notre système de justice pénale, faire gagner du temps à la police, mais également pour faire avancer le délinquant dans son cheminement vers une réinsertion sociale. L'article 718 du Code criminel spécifie que de reconnaître les torts causés aux victimes fait partie intégrante du processus de réinsertion sociale, ce qui est un élément clé dans la prévention de la récidive. Il est donc avantageux pour les policiers, pour la société, mais également pour le suspect si toutes les parties impliquées collaboraient ensemble.

Les résultats de l'étude ont d'importantes retombées au niveau des pratiques d'interrogatoire puisque les profils permettent d'apporter des nuances quant aux individus qui refusent de collaborer, malgré que des preuves importantes soient présentes. Ces nuances permettent de prendre conscience que les gens ne décident pas tous de garder le silence pour les mêmes raisons. Cependant, chaque raison pourrait être contrée par des techniques adaptées. Les résultats ont aussi d'importantes implications dans l'avancement des connaissances théoriques sur la non-confession et sur l'interrogatoire policier, domaine encore très peu étudié, particulièrement au Canada.